

Facturer à l'UBS les frais de la procédure d'entraide – Une réussite du PLR

Berne, 19 octobre 2010

Communiqué

Facturer à l'UBS les frais de la procédure d'entraide – Une réussite du PLR

La proposition du PLR trouve écho auprès de la commission des finances du national

Après le Conseil des Etats, c'est aujourd'hui la Commission des finances du National qui a avalisé la proposition déposée par le PLR en mars auprès du Conseil fédéral. Le PLR. Les Libéraux-Radicaux se réjouit de cette décision qui force l'UBS à assumer les frais de 40 millions de francs occasionnés à la Confédération par le différend fiscal avec les Etats-Unis. Ainsi, les coûts engendrés par la procédure d'entraide entre la Suisse et les États-Unis ne seront pas imputés aux contribuables.

La commission a par ailleurs adopté une motion, qui s'approche d'une proposition qu'avait faite le PLR, pour régler les cas similaires à celui de l'UBS. L'élaboration d'une loi permettant à la Confédération de facturer aux entreprises présentant un risque systémique les frais extraordinaires découlant de la défense de leurs intérêts, satisfait le PLR.

Contacts:

Rolf Schweizer, conseiller aux Etats, 076 398 09 01

Stefan Brupbacher, secrétaire général, 079 789 13 81

Philippe Miauton, porte-parole, 079 277 68 41